

1930 limitant l'immigration, sauf pour les sujets britanniques venant de la mère patrie ou des Dominions autonomes et les citoyens américains venant des Etats-Unis, à deux classes: (a) les épouses et les enfants non mariés au-dessous de dix-huit ans venant rejoindre le père de famille établi au Canada et déjà en mesure de subvenir à leurs besoins; (b) les agriculteurs ayant assez d'argent pour s'établir sur une ferme canadienne. Cette restriction s'applique à toute l'Europe continentale aussi bien qu'à de nombreux autres pays. Les règlements concernant l'immigration venant des Iles Britanniques, des autres Dominions britanniques ou des Etats-Unis n'ont pas été modifiés, mais toute sollicitation ou propagande a été catégoriquement arrêtée. Conformément à cette politique, le Ministère de l'Immigration et de la Colonisation, en 1931, fermait tous ses bureaux de renseignements aux Etats-Unis et réduisait sa représentation dans les Iles Britanniques.

Depuis plusieurs années, les règlements de l'immigration contiennent une disposition générale voulant que les immigrants venant au Canada disposent de suffisamment d'argent pour se subvenir à eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils aient trouvé de l'emploi. Naturellement, quand le travail abonde, une somme peut être jugée suffisante qui ne le serait pas dans une période de chômage et la mise en vigueur de ce règlement constitue présentement un facteur de nature à réduire considérablement l'immigration. Un ordre en conseil (7 août 1929) interdit en outre le débarquement au Canada de tout immigrant venant au pays en vertu d'un contrat ou entente écrit ou verbal d'exécuter du travail et faire du service de quelque nature que ce soit; cet interdit ne s'applique pas toutefois aux agriculteurs, à la main-d'œuvre agricole et aux domestiques. En vertu de cet ordre en conseil, le Ministre de l'immigration et de la Colonisation peut admettre tout ouvrier à l'entreprise s'il juge son travail ou ses services nécessaires au pays.

Sous-section 1.—Accroissement de l'immigration depuis la Confédération.

Les grands soubresauts de l'immigration depuis le milieu du dix-neuvième siècle sont indiqués au tableau 2. L'immigration intense de la période 1902-1914 a été considérablement réduite entre 1915 et 1918, et depuis 1929 les chiffres sont les plus bas jamais enregistrés au cours d'une période de dix ans.

2.—Immigrés venus au Canada en chacune des années civiles 1852-1939.

Année.	Nombre.	Année.	Nombre.	Année.	Nombre.	Année.	Nombre.
1852.....	29,307	1874.....	39,373	1896.....	16,835	1918.....	41,845
1853.....	29,464	1875.....	27,382	1897.....	21,716	1919.....	107,698
1854.....	37,263	1876.....	25,633	1898.....	31,900	1920.....	138,824
1855.....	25,296	1877.....	27,082	1899.....	44,543	1921.....	91,728
1856.....	22,544	1878.....	29,807	1900.....	41,681	1922.....	64,224
1857.....	33,854	1879.....	40,492	1901.....	55,747	1923.....	133,729
1858.....	12,339	1880.....	38,505	1902.....	89,102	1924.....	124,164
1859.....	6,300	1881.....	47,991	1903.....	138,660	1925.....	84,907
1860.....	6,276	1882.....	112,458	1904.....	131,252	1926.....	135,982
1861.....	13,589	1883.....	133,624	1905.....	141,465	1927.....	158,886
1862.....	18,294	1884.....	103,824	1906.....	211,653	1928.....	166,783
1863.....	21,000	1885.....	79,169	1907.....	272,409	1929.....	164,993
1864.....	24,779	1886.....	69,152	1908.....	143,326	1930.....	104,806
1865.....	18,958	1887.....	84,526	1909.....	173,694	1931.....	27,530
1866.....	11,427	1888.....	88,766	1910.....	286,839	1932.....	20,591
1867.....	14,666	1889.....	91,600	1911.....	331,288	1933.....	14,382
1868.....	12,765	1890.....	75,067	1912.....	375,756	1934.....	12,476
1869.....	18,630	1891.....	82,165	1913.....	400,870	1935.....	11,277
1870.....	24,706	1892.....	30,996	1914.....	150,484	1936.....	11,643
1871.....	27,773	1893.....	29,633	1915.....	36,665	1937.....	15,101
1872.....	36,578	1894.....	20,829	1916.....	55,914	1938.....	17,244
1873.....	50,050	1895.....	18,790	1917.....	72,910	1939.....	16,994